

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**  
**du samedi 27 avril 2019**

L'an 2019, le 27 Avril à 11:30, le Conseil Municipal de la Commune de Méry-ès-Bois s'est réuni en mairie, salle de réunion du rez-de-chaussée, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Gilbert ETIEVE, Maire, en séance extraordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/04/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/04/2019.

**Présents** : M. ETIEVE Gilbert, M. COUDRAT François, Mme PAJON Danièle, M. BOUTEILLE Frédéric, M. DEZ Emmanuel, Mme GUILLON Chantale, Mme LAURENT Juliette, M. MAURIAT Pierre.

**Excusé ayant donné procuration** : /

**Excusés** : Mme CHAPUIS Yvette, Mme DUPLAIX Isabelle, M. HABERT Matthieu, M. HERMSEN Stephan.

**Absent** : M. DESCHAMPS Jean-Pierre.

**A été nommée secrétaire** : Mme PAJON Danièle

**Ordre du jour** :

Budget commune – Décision modificative n°2

**Délibération n°1922 – Budget Commune : Décision modificative n°2**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative ci-dessous du budget de la commune afin de permettre de régler des dépenses en section d'investissement.

Intitulés	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
Charges à caractère général	011	615221	- 1 000 €			
Virement à la section d'investissement	023	023	+ 1 000 €			

Intitulés	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
Immobilisations en cours	23	2313	+ 1 000 €			
Immobilisations corporelles				021	021	+ 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

**Nota** : ce virement de crédit va permettre de solder les dernières factures concernant les travaux d'agrandissement de l'école.

Séance levée à 11H40